



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 74751

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les réelles préoccupations relatives à la conservation et la restauration des monuments historiques. Dans ce contexte incertain d'adaptation à de nouvelles procédures de fonctionnement de l'État (loi organique relative aux lois de finances, loi sur les libertés et les responsabilités locales, circulaire relative à la réforme de l'administration territoriale, etc.), se posent des inquiétudes sur les transferts de compétences. Quels moyens humains, administratifs permettront-ils dorénavant d'exercer le contrôle technique dévolu à l'État sur les opérations de conservation-restauration. C'est pourquoi, il lui demande quelles orientations vont être données sur ces préoccupations.

Texte de la réponse

L'objectif du ministère de la culture et de la communication était que pour la majorité des monuments et sites demandés les transferts puissent s'opérer à la date du 1er janvier 2007, afin de faciliter les procédures de gestion et d'apporter au plus tôt des certitudes aux agents concernés. Outre les personnels en poste dans les monuments (les agents fonctionnaires bénéficiant du traditionnel droit d'option), les collectivités bénéficiaires des transferts se verront également attribuer les crédits de fonctionnement et d'entretien consacrés par l'État aux monuments transférés. Les conventions de transfert pourront par ailleurs prévoir un programme quinquennal de travaux de restauration cofinancé par la collectivité bénéficiaire et par l'État (sans préjuger d'autres partenaires). Le montant des transferts financiers à opérer a fait l'objet d'une première évaluation, dans le cadre des informations fournies aux collectivités pour l'élaboration des dossiers de candidatures ; cette évaluation sera affinée et intégrée dans les conventions de transfert.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74751

Rubrique : État

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9106

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1796